



Compte rendu CDAS du 21/06/2022

déclaration liminaire (voir PJ)

1- Approbation du PV du 12/04/22

adopté

2- Organisation et fonctionnement de l'Action Sociale

M. Lorand nous explique la réforme de l'Action Sociale qui a été présentée en avril 2022 en même temps que le CSA (réforme CHSCT et CT).

Le ministère des Finances bénéficie d'une importante politique d'action sociale. L'éventail de prestations est large (vacances, aides à la parentalité, sport, cultures...). Le budget conséquent de 107 millions d'euros n'est pas remis en cause. Toutefois, l'Action Sociale doit évoluer pour répondre aux attentes et besoins des agents.

Présentation des 4 volets :

1/ Offre Vacances et Loisirs

Il s'agit du parc de résidences de l'Epaf (association loi 1901) qui compte 21 résidences de tourisme mises à disposition par l'État. Le constat indique une baisse de la fréquentation et donc des recettes. Un important besoin de rénovation se fait jour pour un coût de travaux s'élevant à 20 millions d'euros. Ce montant est trop élevé pour le budget.

Le CNAS du 8 juillet 2021 décide de vendre 13 résidences (1 en leg) et de ne conserver que 7 sites. Concernant la gestion des personnels de ces résidences, 62 personnes sur 66 ont opté pour une rupture conventionnelle.

L'offre de l'Epaf pour 2022 maintient un nombre de nuitées par rapport aux autres années.

Rénovation du parc : les 7 résidences vont bénéficier d'un programme de travaux qui va s'étaler jusqu'en 2027 en tenant compte des périodes de vacances. La première résidence réhabilitée sera La Baule (en oct 2022 pour 2 millions d'euros)

Il est regrettable que l'estimation des 13 résidences en vente ne soit pas connue. La valeur du patrimoine Epaf n'a pas été diffusé aux OS.

2/ Gouvernance des opérateurs

Il s'agit des 7 opérateurs suivants :

Alpaf pour le logement

Agraf pour la restauration

Epaf pour le Loisir Vacances

Atscaf pour le tourisme, sport et cultures

Coopérative des Finances (centrale d'achat sur 2 sites parisiens)

Place des Arts et CSMP (club sportif du ministère des finances) : sur le site de Bercy

Le constat est le suivant :

- gouvernance fragmentée

- fonctionnement fragilisé par une taille critique insuffisante

- efficience perfectible de la dépense de l'Action sociale

L'orientation retenue est le maintien des structures associatives actuelles et la création d'une fédération d'association faîtière pour mutualiser les fonctions support et améliorer le dialogue métier.

A noter et à déplorer : il est fait appel à un cabinet privé pour rédiger les statuts de la Faîtière (Mac Kinsey bis!!!)

3/ Prestations de l'Action Sociale

Le constat est le suivant :

- taux important de non recours à certaines prestations

- connaissance insuffisante des prestations

- nouvelles attentes des agents

Voici les évolutions

Pour le logement : nouvelle prestation d'aide au logement étudiant depuis le 1^{er} juillet 2021

Pour l'aide à la parentalité : des évolutions concrètes pour la rentrée 2022

Pour la Restauration : chantier prioritaire dans un contexte de diminution de la fréquentation (télé-travail) et des nouvelles obligations législatives (lois Egalim, Climat et Résilience)

Le budget consacré à la Restauration est de 47 millions d'euros pour 761 structures en 2020

Un point est fait sur la situation du RIA de la Cité Administrative de Toulouse qui est passée en Gestion Directe (contrairement à la Gestion concédée) via une Association.

Le président cessera ses fonctions fin 2023. Son remplacement est un sujet important. Peu d'agents se portent candidat pour ce genre de mandat. Il est à noter que ce rôle est primordial pour le maintien de la structure et des 16 salariés en place. Le président de cette Association bénéficie d'autorisation d'absence pour effectuer ses missions.

4/ Le réseau de l'Action Sociale

Le constat est le suivant :

- évolution de la cartographie des services des directions

- délégations aux activités hétérogènes

- dématérialisation accrue des prestations

Les délégations sont actuellement en gestion inter-directionnelle.

L'orientation retenue par le CNAS du 15/12/21 : organiser le réseau de l'action sociale sur un échelon régional en maintenant un « guichet » de proximité dans tous les départements pour une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2023.

Les CDAS et les CAL ne sont pas remis en cause.

8 recrutements (de contractuels) sont en cours sur l'application Passerelle pour la rentrée 2022.

Aujourd'hui, nous avons un délégué et des assistants de délégués par département (en fonction de la taille du département)

au 1^{er} janvier 2023 : un responsable régional + délégué de proximité

quid des assistants de délégation !!!

La réforme doit se faire à effectif constant !!! (12 régions donc 12 responsables régionaux et donc 12 ETPT de trop!!!).

Aujourd'hui, 7 départements n'ont pas de délégué.

Un recrutement d'un adjoint au responsable régional pourra être réalisé dans les 3 régions suivantes : Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Rhone-Alpes

Le responsable régional sera le représentant du ministère et du SG dans les CDAS.

Il pourra être demandé aux délégués de proximité d'assurer des permanences dans un département non pourvu d'un délégué.

Attention : Il est annoncé par l'Administration qu'il n'y aura pas de mobilité géographique imposée mais possiblement des permanences imposées dans un autre département !!!

Une augmentation de la prime de délégué est prévue ainsi qu'une prime spécifique pour le respon-

sable régional.

Des formations seront programmées pour accompagner l'adaptation de la nouvelle structure à partir de septembre.

Il n'y aura pas de modification de la cartographie des locaux.

A retenir :

Le coeur de l'enjeu est de conserver l'Action Sociale au ministère des Finances

Nos 107 millions d'euros sont jaloués et regardés d'un mauvais œil par les autres ministères

N'oublions pas que notre Action Sociale a été acquise de longue date par la lutte de nos anciens

3- Ajustements du CAL 2022

Nous bénéficions d'un ajout de 4400 euros suite à des avoirs de fournisseurs des cartes cadeau.

Notre CAL s'élève donc à 92003 euros.

Il est décidé par une majorité d'OS de ne pas abonder la ligne « Psychologue » même si le besoin est important pour les agents et que nous ne pouvons pas satisfaire toutes les demandes. Il est rappelé que :

- la sécurité sociale propose 8 séances entièrement prises en charge sur ordonnance du médecin traitant
- la MGEFI propose un nombre limité de séances remboursées partiellement
- les mutuelles d'action solidaire (MASFIP, MDD...) proposent des aides en psychologie
- que notre CDAS propose des journées de communication relationnelle qui peuvent répondre à certaines problématiques personnelles, intra-personnelles ou professionnelles et résoudre des blocages

Cirque de Noël

Suite à un désengagement de la mairie de Toulouse pour le prêt de parking, le tarif du cirque est susceptible d'augmenter significativement.

Sophrologie

Les devis pour le site de Saint Gaudens étant trop élevés, il sera proposé 10 séances sur Toulouse. Des devis plus abordables sont en recherche pour Saint Gaudens pour l'année prochaine.

Sortie

Une sortie au Pic du Midi est pressentie. Des propositions affinées sont demandées afin d'étudier la mise en place.

4- Actions FIL

Tous les projets seront remontés au SG par notre délégué avant le 30/09

4- Questions diverses

La CGT demande au Président de fixer un ordre du jour raisonnable afin de pouvoir traiter tous les sujets avec efficacité. De plus, la fin de la réunion devra être fixée à 16h30 maximum pour ne pas pénaliser les agents qui ont des temps de transport importants et dans le but de garder une concentration optimale jusqu'à la fin de la réunion.

Les représentants CGT Finances CDAS 31

Carole Gautier pour la DGDDI

Henri Cathala pour la DGFIP

Françoise Mondon pour la DGGCRF